



Procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

Tenue le lundi 18 juin 2018, 17 h
au Centre Judes Drouin
9, avenue B, Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Étaient présent(e)s :

Membres du conseil d'administration

Paul-André Lajoie	Représentant citoyen – MRC de La Haute-Gaspésie, président
Steve Pronovost	Représentant citoyen – MRC de La Côte-de-Gaspé, vice-président
Jean-Yves Dupuis	Représentant du secteur communautaire – éducation, secrétaire
Denis Fortin	Représentant des élu(e)s – MRC de La Côte-de-Gaspé
Laurent Mimeault	Représentant du secteur communautaire – chasse et pêche
Marie Gratton	Représentante des élu(e)s – MRC de La Haute-Gaspésie

Membres réguliers

Guy Bernatchez	Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, maire
Luc Massé	Junex inc.
Magella Émond	Municipalité de Mont-Saint-Pierre, maire
Mario Chouinard	Zec Madeleine
Noël Richard	Municipalité de Grande-Vallée, maire
Sylvain Couturier	Groupe GDS inc.

Employé(e)s

Thierry Ratté	Codirecteur
Yves Briand	Codirecteur

1. Ouverture de l'assemblée et conformité de l'avis de convocation

Le codirecteur du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), Yves Briand, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée générale annuelle de l'organisme. Son collègue et codirecteur, Thierry Ratté, confirme qu'un avis de convocation écrit a été transmis aux membres de l'organisme en conformité avec les règlements généraux (article 4.5).

2. Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (article 4.7), les membres présents inscrits au registre constituent le quorum.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA—2018-06-18—01 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Marie Gratton que Paul-André Lajoie, président de l'organisme, et Yves Briand, codirecteur, agissent respectivement en tant que président et secrétaire d'assemblée.*

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

Résolution AGA—2018-06-18—02 : *Il est dûment proposé par Denis Fortin et secondé par Jean-Yves Dupuis d'adopter la proposition d'ordre du jour telle que présentée.*

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2017

À la demande de l'assemblée, Yves Briand fait une lecture sommaire du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 2017 à Grande-Vallée.

Résolution AGA—2018-06-18—03 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Steve Pronovost que la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2017 soit exemptée et que son contenu soit adopté sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

6. Mot de la présidence

À titre de président du conseil d'administration du CENG, Paul-André Lajoie souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, par la lecture du mot de la présidence, souligne l'ouvrage accompli par l'équipe de l'organisme au cours de la dernière année. Il constate que le CENG – malgré les changements à sa direction et la diminution temporaire de son équipe – a réalisé un travail colossal en 2017-2018.

Il souligne, par ailleurs, la récente convention d'aide financière octroyée par le MDDELCC pour les trois prochaines années; cette bonne nouvelle vient presque doubler la capacité d'actions du CENG.

Enfin, il mentionne que la prochaine année sera remplie de défis, notamment afin d'accroître le déploiement du programme « Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie ». Il félicite, en terminant, toute l'équipe pour son bon travail.

7. Présentation et approbation du rapport annuel 2017-2018

À l'aide d'un diaporama, Yves Briand résume le rapport annuel 2017-2018 des activités du CENG, notamment :

- La réflexion sur le déploiement du programme « Engagé pour l'eau (...) » et la tenue d'une rencontre de la Table de concertation portant sur ce programme, ainsi que sur le PDE et le Fonds EAU Nord Gaspésie;
- La poursuite des activités d'acquisition de connaissances et de suivi de la qualité de l'eau, notamment la caractérisation des milieux humides de l'embouche de la rivière au Renard et le suivi benthique des rivières Darmouth et Madeleine, ainsi que le suivi de l'eau – via le Réseau-rivières – des rivières Cap-Chat et Sainte-Anne;
- La poursuite des activités de sensibilisation auprès des jeunes d'âge scolaire, soit via le programme « J'Adopte un cours d'eau », l'atelier sur les bassins versants et le programme « Histoire de saumons »;
- L'adaptation d'une activité scolaire sur les milieux humides destinés aux enfants de la maternelle et de la 1^{re} année;
- L'organisation et la tenue d'un forum sur les enjeux municipaux en lien avec la ressource EAU et le suivi des actions découlant de ce forum;
- La participation active – en collaboration avec le MFFP, la FQSA et d'autres acteurs – à l'organisation et à la tenue d'un colloque sur le saumon et la foresterie, et le suivi des actions découlant de ce colloque;
- La conception et l'élaboration, avec le soutien financier de l'Association chasse et pêche de Mont-Louis, de panneaux d'interprétation portant sur l'embouchure de la rivière de Mont-Louis;

- La participation active aux rencontres des Tables GIRT visant à accompagner le MFFP dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés, ainsi qu'à ses comités techniques portant sur la voirie forestière et sur les bandes riveraines;
- L'implication régulière du CENG dans le dossier des hydrocarbures, notamment en organisant une séance d'information sur les enjeux de l'eau en lien avec le développement de cette filière.

Quelques clarifications sont apportées, soit :

- Les projets liant l'UQAR et le CENG découlent d'une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds EAU Nord Gaspésie. Ces projets ont débouché sur une relation de collaboration avec le laboratoire de recherche sur la géomorphologie et la dynamique fluviale de cette université;
- L'implication du CENG dans un comité technique relevant des Tables GIRT et portant sur les bandes riveraines découle d'une étude sur les besoins fauniques en milieux riverains réalisée par le MFFP. Cette étude avait amenée le CENG à déposer une préoccupation – s'appuyant sur les conclusions de l'étude – visant à augmenter la protection des milieux riverains bordant les lacs et les étangs en forêt publique;
- Le suivi de la qualité benthique découlent du programme « SurVol Benthos » pourrait permettre d'observer l'apparition de nouvelles espèces de moustiques dans la région, mais ne pourrait mesurer l'abondance et la prolifération de ces espèces dans un contexte de changements climatiques. Un projet pourrait être envisagé dans le futur pour investiguer cette relation;
- L'implication du CENG dans un comité technique relevant des Tables GIRT et portant sur la voirie forestière découle des problématiques constatées en lien avec les impacts possibles de la voirie sur la qualité de l'habitat aquatique et sur la fragmentation des habitats. Le vieillissement des traverses de cours d'eau en forêt, par exemple, est susceptible de générer – par érosion – des sédiments dans les cours d'eau, potentiellement nuisibles aux habitats aquatiques.

Résolution AGA—2018-06-18—04 : *Il est dûment proposé par Marie Gratton et secondé par Guy Bernatchez que le rapport annuel des activités tenues par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie durant l'année 2017-2018 soit adopté, avec l'ajout d'une mention sur l'organisation et la tenue – le 20 février 2018 à Gaspé – d'une séance d'information sur les enjeux de l'eau en lien avec le développement de la filière des hydrocarbures.*

Adoptée à l'unanimité

8. Présentation et approbation des états financiers 2017-2018

À l'aide du rapport produit par la firme comptable Mallette, Thierry Ratté présente les états financiers – incluant la mission d'examen – de l'organisme pour l'année 2017-2018.

Aucune clarification n'est demandée par les membres présents.

Résolution AGA—2018-06-18—05 : *Il est dûment proposé par Laurent Mimeault et secondé par Noël Richard que les états financiers – incluant la mission d'examen – de l'année 2017-2018 soit adoptés sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

9. Nomination du vérificateur pour l'année 2018-2019

Résolution AGA—2018-06-18—06 : *Conformément à une entente de service de trois (3), amorcée en 2016-2017 et se terminant en 2018-2019, avec la firme Mallette pour réaliser les états financiers et les missions d'examen de l'organisme, il est dûment proposé par Noël Richard et appuyé par Steve Pronovost que la firme Mallette soit nommée vérificateur comptable pour l'année 2018-2019.*

Adoptée à l'unanimité

10. Présentation du plan d'actions 2018-2019

À l'aide d'un diaporama, Yves Briand présente le plan d'actions 2018-2019 du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. La présentation inclut notamment :

- La mention des différents chapitres du plan d'action, articulés en fonction des différents volets du mandat octroyé par le MDDELCC au CENG. Cette division facilitera la reddition de compte auprès du Ministère;
- La liste des principales actions portant sur la promotion du Plan directeur de l'eau, notamment en matière de concertation et d'accompagnement, de sensibilisation et de diffusion;
- La liste des principales actions portant sur la mise à jour du Plan directeur de l'eau, notamment en matière d'acquisition de connaissances, ainsi qu'en matière de compilation d'informations et de données;
- La liste des principales actions portant sur le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau, notamment en matière de suivi de l'accompagnement et de suivi de la contribution du CENG à la mise en œuvre du PDE;
- La liste des principales actions portant sur la gestion corporative de l'organisme, notamment en matière de gouvernance, de gestion interne et administrative, de communication et de soutien et formation.

Le président d'assemblée rappelle – en vertu des règlements généraux de l'organisme – que le plan d'actions annuel n'a pas à être adopté par l'assemblée générale annuelle.

11. Période de questions et commentaires

Quelques questions et commentaires ont été répondus et communiqués au fur et à mesure des points à l'ordre du jour. Ainsi, les personnes présentes n'ont pas d'autres questions ou commentaires à formuler.

12. Entérinement des modifications aux règlements généraux

À l'aide d'un diaporama, Yves Briand présente les modifications aux règlements généraux de l'organisme apportées, au cours de l'année, par le conseil d'administration aux articles suivants :

- Article 4.8 – modification de la 6^e puce (afin de la conformer avec l'article 4.9);
- Article 5.1 – suppression du dernier paragraphe (afin de retirer la référence, caduque, des membres conseillers au sein du conseil d'administration);
- Article 5.1 – ajout d'un paragraphe (afin de numéroter les sièges du conseil d'administration);
- Article 5.2 – modification de la 2^e puce (afin de permettre de combler les sièges des secteurs économique et communautaire lors de l'AGA et, au besoin, lors d'une rencontre subséquente de la Table de concertation);
- Article 5.4 – ajout d'un paragraphe (afin de préciser les numéros de sièges dont les mandats de deux ans sont en alternance);
- Article 5.5 – modification de la 1^{re} puce (afin de combler tous sièges vacants élus par résolution du conseil d'administration);
- Article 14.1 – modification (afin que l'intervalle réfère à une assemblée générale extraordinaire, plutôt qu'à une assemblée générale annuelle);
- Article 14.1 – modification (afin de conformer la ratification des règlements généraux par vote avec l'article 4.9).

Par ailleurs, Yves Briand mentionne que plusieurs modifications mineures ont été apportées aux règlements généraux afin de corriger des coquilles diverses. Ces modifications peuvent être consultées à l'intérieur d'une copie annotée des règlements généraux disponible lors de l'assemblée.

Aucune clarification n'est demandée par les membres présents quant aux modifications apportées aux règlements généraux par le conseil d'administration.

Résolution AGA—2018-06-18—07 : *Il est dûment proposé par Guy Bernatchez et secondé par Denis Fortin que les modifications apportées aux règlements généraux de l'organisme par son conseil d'administration soient ratifiées par les membres présents lors de son assemblée générale annuelle.*

Adoptée à l'unanimité

13. Ratification des actes des administrateurs

Aucune clarification n'est demandée par les membres présents quant aux actes posés par les administrateurs au cours de l'année 2017-2018.

Résolution AGA—2018-06-18—08 : *Il est dûment proposé par Magella Émond et secondé par Marie Gratton que les actes des administrateurs pour l'année 2017-2018 soient ratifiés par les membres présents lors de son assemblée générale annuelle.*

Adoptée à l'unanimité

14. Élections

Le président d'assemblée invite Thierry Ratté à informer les personnes présentes des postes ouverts au sein du conseil d'administration de l'organisme, à savoir un (1) poste de représentant du secteur communautaire et un (1) poste de représentant citoyen (de préférence en provenance de la MRC de La Haute-Gaspésie), ainsi que deux (2) postes de représentants du secteur économique, dont l'un est pour un mandat d'un an (les autres postes étant pour des mandats de deux ans). Afin de combler ces postes, des élections sont enclenchées.

14.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Résolution AGA—2018-06-18—09 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Steve Pronovost que Marie Gratton et Thierry Ratté agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'élection.*

Adoptée à l'unanimité

14.2 Élection des membres du conseil d'administration

Tel que mentionné au point 14, quatre (4) sièges du conseil d'administration sont à combler par un processus d'élection, à savoir :

- Les sièges 3 et 4 de représentant(e)s du secteur économique;
- Le siège 5 de représentant(e) du secteur communautaire;
- Le siège 7 de représentant(e) citoyen.

La présidente d'élection rappelle que tous ces sièges ont un mandat de deux ans, à l'exception du siège 4 ayant un mandat d'un an. Ensuite, elle indique que le processus d'élection sera effectué par secteur d'activité.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA—2018-06-18—10 : *Il est dûment proposé par Guy Bernatchez et secondé par Steve Pronovost que Karina Espinoza-Rivière occupe le siège 3 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentante du secteur économique.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2018-06-18—11 : *Il est dûment proposé par Guy Bernatchez et secondé par Jean-Yves Dupuis que Sylvain Couturier occupe le siège 4 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant du secteur économique.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2018-06-18—12 : *la fin de la mise en candidature pour le secteur économique est dûment proposée par Magella Émond et secondé par Paul-André Lajoie.*

Adoptée à l'unanimité

Sylvain Couturier accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant du secteur économique (siège no 4) pour un mandat d'un an. De plus, malgré l'absence de Mme Karina Espinoza-Rivière, celle-ci ayant signifié – par procuration déposée séance tenante – son intérêt pour siéger au conseil d'administration, elle est réputée avoir acceptée sa nomination au siège no 3 de l'organisme (pour un mandat de deux ans).

SECTEUR COMMUNAUTAIRE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA—2018-06-18—13 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Noël Richard que Laurent Mimeault occupe le siège 5 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant du secteur communautaire.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2018-06-18—14 : *la fin de la mise en candidature pour le secteur communautaire est dûment proposée par Magella Émond et secondé par Paul-André Lajoie.*

Adoptée à l'unanimité

Laurent Mimeault accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant du secteur communautaire (siège no 5) pour un mandat de deux ans.

SIÈGE CITOYEN

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA—2018-06-18—15 : *Il est dûment proposé par Magella Émond et secondé par Denis Fortin que Paul-André Lajoie occupe le siège 7 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2018-06-18—16 : *la fin de la mise en candidature pour le siège citoyen est dûment proposée par Laurent Mimeault et secondé par Magella Émond.*

Adoptée à l'unanimité

Paul-André Lajoie accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant citoyen (siège no 7) pour un mandat de deux ans. Puisque ce dernier réside dans la MRC de La Haute-Gaspésie, sa nomination permet de maintenir – au sein du conseil d'administration – une représentativité citoyenne pour chacune des deux principales MRC couvertes par les activités du CENG. En effet, l'autre siège de représentant citoyen est occupé par Steve Pronovost, résident de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Cette répartition permet de combler la préférence mentionnée aux règlements généraux de l'organisme (article 5.1).

Les officiers seront nommés lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Par la suite, une correspondance sera envoyée aux membres du CENG afin de présenter les membres et les officiers du nouveau conseil d'administration.

15. Élections des représentants à la Table de concertation

Le président d'assemblée invite Thierry Ratté à informer les personnes présentes des postes ouverts au sein de la Table de concertation de l'organisme, à savoir un (1) siège de représentant du sous-secteur « Entreprises récréotouristiques » (siège 13 du secteur économique), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Associations riveraines » (siège 19 du secteur communautaire) et un (1) siège de représentant du sous-secteur « Groupes environnementaux locaux » (siège 20 du secteur communautaire). Ces sièges sont actuellement vacants et, selon la politique de fonctionnement de la Table de concertation, doivent être pourvus par élection en collèges électoraux lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Cela dit, Thierry Ratté mentionne que – parmi les membres présents à l’actuelle assemblée générale annuelle – aucun ne représente une entreprise récréotouristique, ni une association riveraine, ni un groupe environnemental local. Par conséquent, les sièges de représentants disponibles à la Table de concertation pour ces sous-secteurs ne peuvent être mis en élection et resteront vacants jusqu’à une prochaine assemblée, ou jusqu’à ce qu’ils soient comblés dans l’intervalle – et ce seulement jusqu’à la prochaine assemblée générale annuelle.

Résolution AGA—2018-06-18—17 : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Steve Pronovost que la codirection du Conseil de l’eau du nord de la Gaspésie soit autorisée à combler, au cours de l’année, les sièges vacants au sein de la Table de concertation, et ce pour la période allant jusqu’à la prochaine assemblée générale annuelle de l’organisme.*

Adoptée à l’unanimité

15.1 Constitution des collèges électoraux

Ce point n’est pas traité par l’assemblée, considérant l’absence de membre appartenant aux divers sous-secteurs devant se constituer en collèges électoraux.

15.2 Nomination d’un président et d’un secrétaire d’élection

Ce point n’est pas traité par l’assemblée, considérant l’impossibilité de procéder à l’élection de représentants à la Table de concertation par absence de membres appartenant aux sous-secteurs à pourvoir.

15.3 Élection des représentants par collège électoral

Ce point n’est pas traité par l’assemblée, considérant l’absence de membre pouvant être élu aux sièges vacants de représentants à la Table de concertation.

16. Clôture de l’assemblée

Le président d’assemblée invite les membres présents à procéder à la clôture de l’assemblée. À cette occasion, Thierry Ratté en profite pour remercier la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour avoir offert gratuitement l’accès au Centre Judes Drouin au CENG afin d’y tenir son assemblée, et de permettre la tenue des réunions du conseil d’administration dans la salle du conseil municipal, encore une fois gratuitement.

Par ailleurs, Jean-Yves Dupuis tient à offrir une motion de félicitations à la codirection du CENG pour son excellent travail au cours de la dernière année.

Enfin, Laurent Mimeault tient à offrir une motion de remerciements à M. Serge Chrétien, administrateur coopté du CENG, qui a agi à titre de trésorier au sein de l'organisme au cours de la dernière année. M. Chrétien devrait sous peu quitter le conseil d'administration, considérant son départ imminent de la région.

Résolution AGA—2018-06-18—18 : *Il est dûment proposé par Denis Fortin et secondé par Magella Émond que l'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie soit levée.*

Adoptée à l'unanimité

ATTESTATION

Nous, soussignés, attestons que les informations contenues dans le présent procès-verbal reflètent bien tous les éléments traités et les décisions rendues lors de l'assemblée générale annuelle du CENG tenue le 18 juin 2018.

Signé à _____, ce _____.

Président(e) du CA

Secrétaire d'assemblée